

Validation des Acquis de l'Expérience Individuelle

POUR QUI ?

- ▶ **Accès universel à tous !** Toutes les expériences sont prises en compte y compris le bénévolat. Certification professionnelle inscrite au RNCP ou un bloc de compétences

DUREE

- ▶ 20 heures

PRÉREQUIS

- ▶ Justifier de son accord de recevabilité

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ▶ L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son livret 2, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle (si nécessaire).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ▶ Faire reconnaître ses acquis professionnels et extra-professionnels
- ▶ Accompagner l'obtention du tout ou partie de la certification
- ▶ Sécuriser son parcours professionnel, faciliter sa mobilité professionnelle

COMMENT EST PREVU L'ACCOMPAGNEMENT ?

- ▶ Entretiens individualisés
- ▶ Accompagnement sur mesure
- ▶ Choix et illustrations des réalisations probantes

MAJ 01/02/2024

Validation des Acquis de l'Expérience Individuelle

CONTENU

Etape 1 - Choisir les activités significatives

- ▶ Identifier ses activités les plus représentatives des compétences à valider
- ▶ Mettre en lumière leur contexte et les situations spécifiques vécues

Etapes 2 et 3 - S'approprier le dossier de validation

- ▶ Faciliter l'assimilation des différentes parties du dossier
- ▶ Faire le lien avec le travail fourni en étape 1
- ▶ Former à l'explicitation sollicitée pour la description des situations
- ▶ Travailler sur un exemple de dossier de validation du valideur concerné

Etape 4 - Accompagner la rédaction

- ▶ A partir de la rédaction du livret 2, lire et annoter au fur et à mesure de l'avancement
- ▶ Guider dans les écrits et prodiguer des conseils afin de faciliter les productions

Etape 5 - Se préparer au jury

- ▶ Expliquer les attentes des jurys
- ▶ Se mettre en situation (simulation à l'oral du jury)

Etape 6 - Suivi post-jury

- ▶ Entretien post jury pour amorcer la suite des projets ou, en cas de VAE partielle, pour guider dans les étapes suivantes du parcours certifiant

Le référent Handicap consultera l'évaluation des besoins et des attentes, le tableau de compensation et adaptera le contenu de la démarche d'accompagnement de Validation des Acquis de l'Expérience.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA FORMATION

En amont de l'accompagnement VAE, un entretien individuel permet de vérifier l'accord de recevabilité du diplôme et de discerner avec le candidat les situations professionnelles significatives au regard du référentiel du diplôme/de la certification.

A l'issue de l'accompagnement VAE, le livret 2 ainsi qu'un questionnaire de satisfaction est remis au bénéficiaire.

Un suivi post-jury est réalisé une fois les résultats connus dont l'objectif est :

- ✓ D'amorcer la suite des projets si VAE totale
- ✓ De guider dans les étapes suivantes du parcours certifiant en cas de VAE partielle

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ▶ Référentiel du diplôme choisi
- ▶ Livret 2 « Livret VAE »
- ▶ Document « Préparation à l'oral du jury »
- ▶ Mise en situation et simulation à l'oral du jury
- ▶ Entretien semi-directif
- ▶ Accès à notre plateforme ACTIF'UP

MAJ 01/02/2024

Validation des Acquis de l'Expérience Individuelle

CONDITIONS D'INTERVENTION

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : une séquence de travail par semaine, sur 10 semaines
- ▶ Prestation individuelle

NOS FORMATEURS

- ▶ Les consultants sont spécialisés dans l'accompagnement VAE

NOS REFERENTS

- ▶ Référente VAE : Stéphanie JAVARY s.javary@actiforces.com - Tél : 06 43 79 43 62
- ▶ Référente administrative : Nathalie MAURIN - n.maurin@actiforces.com - Tél : 02 47 48 04 00
- ▶ Référente handicap : Delphine MOREAU - d.moreau@actiforces.com - Tél : 02 47 48 04 00

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Support : à l'issue, le stagiaire reçoit son livret 2 complété et une fiche pédagogique de préparation à l'oral du jury
- ▶ Matériel pédagogique : ACTIFORCES s'assure d'une réalisation optimale par le biais de matériel et de lieu adapté. Pour une formation fonctionnelle, ACTIFORCES dispose de :
 - PAPER BOARD
 - VIDEOPROJECTEUR
 - PRISE DE BRANCHEMENT POUR MATÉRIEL INFORMATIQUE (PC, enceintes...)
- ▶ Caractéristiques des sales : nous veillons à ce que les locaux respectent les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) et les caractéristiques suivantes :
 - Salle suffisamment grande en fonction du nombre de participants
 - Disposition de la salle facilitant la communication et les échanges
 - Espace suffisant pour réaliser les simulations
 - Salle avec fenêtre afin de profiter de la lumière naturelle

NATURE DE LA VALIDATION

- ▶ La prestation dispensée sera sanctionnée, à son issue, par la remise d'un certificat de réalisation précisant la nature, les dates, la durée, les objectifs de la prestation suivie

MAJ 01/02/2024

Validation des Acquis de l'Expérience Individuelle

ACCESSIBILITE

- ▶ ACTIFORCES répond à la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, il veille à l'application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :
 - Les conditions d'accueil d'ACTIFORCES
Notre processus suit des étapes précises et concrètes :
 - identification d'un potentiel handicap
 - détermination de la typologie du handicap : moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel
 - mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire
- ▶ L'ensemble de ces étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap :
 - Delphine MOREAU – contact : d.moreau@actiforces.com – Tél : 02 47 48 04 00
 - Les conditions d'accès d'ACTIFORCES



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

TARIFS

Pour la Province :

- ▶ 20 Heures : 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC (100% distanciel ou 100% présentiel)

Pour Paris et l'Île de France :

- ▶ 20 Heures : 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC (100% distanciel ou 100% présentiel)

100% DE
SATISFACTION

DEPUIS 2017

94% DE REUSSITE
(VALIDATION PARTIELLE
OU TOTALE)

DEPUIS 2017

MAJ 01/02/2024